

Ordonnance du Roy du 1er Mars 1734 Pour établir un troisième Officier, sous le titre de Lieutenant en second, dans chacune des cinq Compagnies d'Ouvriers du Régiment Royal Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Ordonnance du Roy du 1er Mars 1734 Pour établir un troisième Officier, sous le titre de Lieutenant en second, dans chacune des cinq Compagnies d'Ouvriers du Régiment Royal Artillerie

Auteur(s) : France 1730

Editeur, producteur : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Titre de forme : [Règlement. 1734]